

FORMATIONS

Centre Psychothérapique de Nancy



CATALOGUE POUR LES PROFESSIONNELS 2024



CENTRE
PSYCHOTHÉRAPIQUE
DE NANCY

1 rue du Dr Archambault
54521 LAXOU CEDEX
www.cpn-laxou.com

SERVICE DE
FORMATION
CONTINUE

Tel : 03 83 92 51 43
organisme.formation@cpn-laxou.com

NUMÉRO
D'AGRÉMENT
4154P004854

Qualiopi 
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

ÉDITORIAL

PAR LE SERVICE DE FORMATION CONTINUE

Le Centre Psychothérapique de Nancy est un Centre Hospitalier Spécialisé en psychiatrie reconnu, sur lequel l'organisme de formation prend appui. L'objectif est d'affirmer le rôle de la formation comme un outil incontournable d'accompagnement pouvant répondre aux besoins de différentes structures sanitaires, médico-sociales, associations privées, etc.

L'offre de formation est construite au travers des compétences internes spécifiques à la santé mentale.

Notre richesse s'appuie sur un vivier de formateurs internes, toujours en activité et exerçant dans diverses structures, qui permet un transfert de compétences par le biais de leurs expériences basées sur des cas concrets et d'actualités.

Une équipe pédagogique vous accompagne à la mise en place des formations proposées.

A ce titre, ce catalogue propose des thématiques axées sur la gestion de la violence, prévention et sensibilisation aux différentes pathologies psychiatriques, la promotion de la réhabilitation et des formations réglementaires.

**NOUS ESPÉRONS VIVEMENT QUE VOUS
TROUVEREZ LES RÉPONSES À VOS BESOINS.**



SOMMAIRE

- 04 Organigramme
- 05 Infos pratiques et modalités d'inscription
- 06 Plan d'accès
- 07 Les formations
- 08 Les mesures de désescalade
- 10 Les différents troubles psychiatriques : Comprendre pour agir
- 12 Psychose et rétablissement
- 14 Intégration des Pratiques Professionnelles
- 16 Premiers secours en santé mentale
- 18 Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- 20 Maintien et actualisation des compétences SST
- 22 Le règlement intérieur
- 25 Conditions générales de vente
- 30 Références



POUR MIEUX NOUS CONNAITRE

ORGANISME DE FORMATION

organisme.formation@cpn-laxou.com

Clémentine ROTH

Directrice d'établissement

William YADJEL

Directeur des Ressources Humaines

Nathalie BALLAND

Responsable Organisme Formation

nathalie.balland@cpn-laxou.com

Léa GRANDJEAN

Chargée de Formation

lea.grandjean@cpn-laxou.com

Céline MICHEL

Gestionnaire administrative de l'organisme

celine.michel@cpn-laxou.com

RÉFÉRENT HANDICAP

Lorraine CITÉ

lorraine.cite@cpn-laxou.com

RÉFÉRENTS PÉDAGOGIQUES

PSYCHOSE ET RÉTABLISSEMENT	IPP	LES TROUBLES PSYCHITRIQUES : COMPRENDRE ET AGIR	LES MESURES DE DESESCALADE	PSSM	SST
Mathieu CERBAÏ	Michel LAVIGNE	EN COURS	EN COURS	Maxime LOMBARD	Théodore NOROY

INFOS PRATIQUES & MODALITÉS D'INSCRIPTION

CHOISIR SA FORMATION

Les programmes détaillés sont disponibles dans ce catalogue, ainsi que sur notre site internet :

www.cpn-laxou.com

POUR VOUS INSCRIRE

organisme.formation@cpn-laxou.com

03 83 92 51 43

En premier lieu, il vous sera transmis une fiche de recueil afin d'identifier votre besoin en formation.

Après confirmation de votre inscription, une convention vous sera transmise au maximum trois semaines avant le début de la formation, accompagnée des conditions générales de vente.

Nos programmes de formation peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap.



La mise en place des dispositions particulières est faite en concertation avec les référents pédagogiques et handicap de l'établissement.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

AU SEIN DE NOTRE ÉTABLISSEMENT, situé au :

1 rue du Dr Archambault 54520 Laxou
Bâtiment Sainte Marie

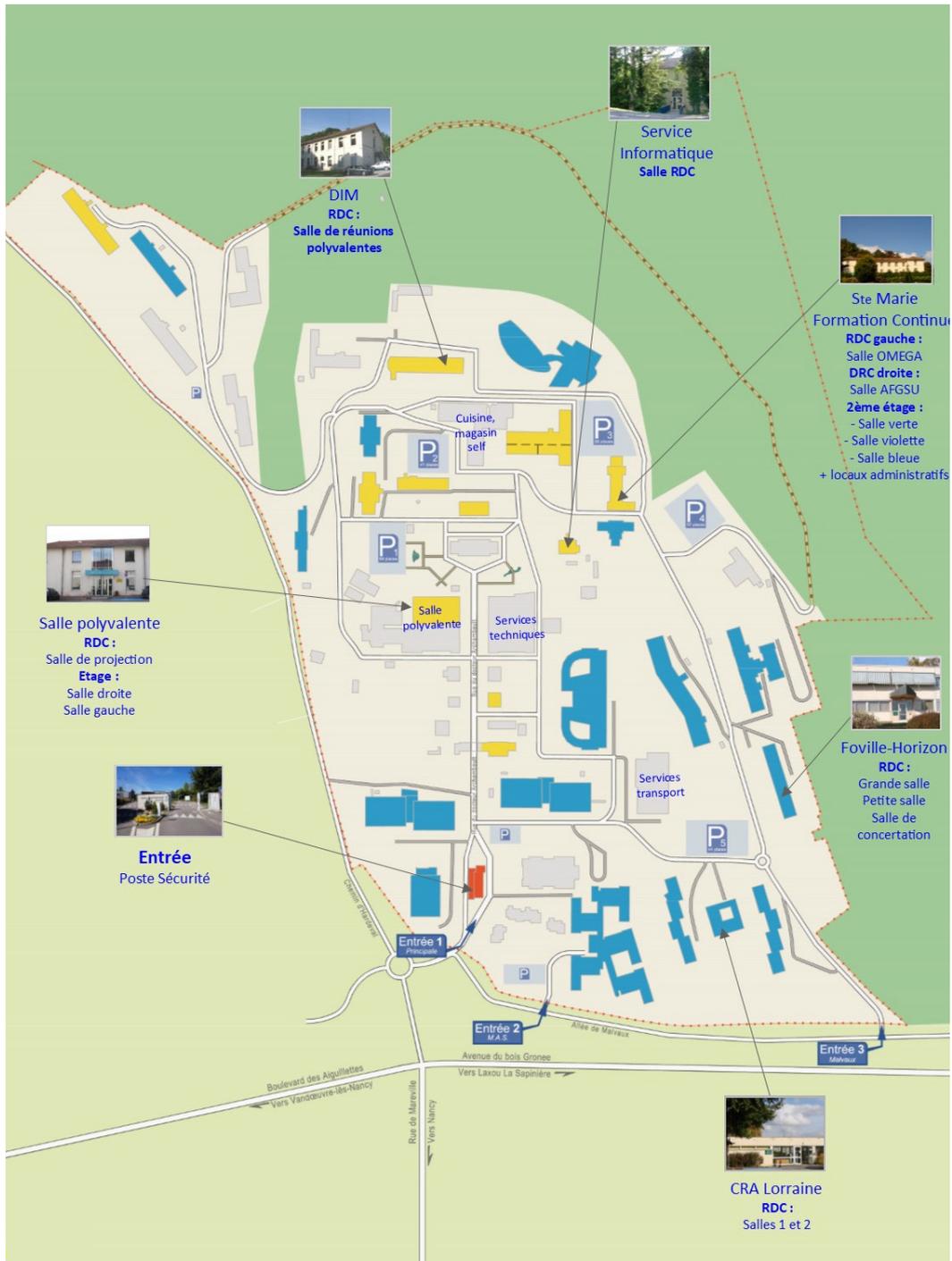
Sont disponibles :

- 7 salles de formation (avec accès PMR, voir plan page suivante)
- Parking situé à proximité
- Repas au restaurant du personnel, ou cafétéria possible

AU SEIN DE VOTRE ÉTABLISSEMENT, sous réserve d'une salle adaptée aux exigences de la formation



PLAN D'ACCÈS



Lorsque la formation se déroule dans nos locaux et que vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à **contacter notre référente handicap, Lorraine CITE** au : **03 83 92 52 66** ou par mail : lorraine.cite@cpn-laxou.com, pour toute question en lien avec votre venue, afin de définir toutes les dispositions nécessaires à votre accueil.



LES FORMATIONS

LES MESURES DE DÉSESCALADE

La formation sur les mesures de désescalade est une formation sur la prévention et gestion des situations d'agressivité et de violence. La formation a pour objet de développer des habiletés et des modes d'intervention pour assurer sa sécurité et celle des autres en situation d'agressivité.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Connaître le cadre juridique et réglementaire de la prise en charge des patients
- Identifier les différentes formes de violence et d'agressivité en lien avec la psychopathologie
- Évaluer et prendre en compte le parcours du patient, sa situation, les impacts de sa situation
- Évaluer et prendre en compte les facteurs de risques dans le contexte
- Impliquer le patient dans l'identification de ses difficultés et de ses ressources
- Élaborer un plan de prévention partagé
- Travailler sur soi et ses postures professionnelles, développer la maîtrise de ses pensées et réactions émotionnelles et physiques face à des situations de violence, identifier ses limites
- Développer des techniques de communication positive
- Gérer la crise : en amont, identifier les éléments déclencheurs, les indicateurs de montée en tension, utiliser des outils et techniques de désescalade pendant la crise, adapter sa posture, son comportement et mettre en place les interventions appropriées en fonction

des phases de la crise. Après la crise, reprendre le contact, accompagner le retour au calme.

- A distance de la crise : travailler avec la personne autour du comportement afin de l'aider à en prendre le contrôle et le prévenir, travailler en équipe autour des situations de stress et de violence.

APERÇU DU CONTENU

Identifier les différentes formes de violence et d'agressivité en lien avec la psychopathologie, le travail en équipe autour des situations de stress et de violence, le repérage des indices de montée en tension, les attitudes du soignant pour désamorcer la violence, la pose de limites par le soignant (Quand poser des limites ? Comment poser des limites ? Comment transmettre ses informations ?).

PUBLIC

Tout public

PRÉREQUIS

Aucun (Cf. Page 5)



LES MESURES DE DÉESCALADE

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

La formation est interactive

- Théorie,
- Exercices,
- Discussions de groupes,
- Exposés,
- Simulations,
- Histoire de cas,
- Jeux éducatifs...

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Salle équipée de tables et chaises avec vidéoprojecteur, tableaux blancs et paperboard pour la partie théorique + salle réservée à la partie pratique. Documents pédagogiques remis à chaque participant

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

- Évaluation des acquis en amont et en fin de formation donnant lieu à la délivrance d'un certificat de réalisation.
- Questionnaire de satisfaction individuel d'évaluation de l'action.

DURÉE

3 jours (soit 21 heures)

INTERVENANTS

Professionnels exerçants en psychiatrie

DÉLAIS D'ACCÈS

Un an après la demande

TARIFS

Groupe intra : **3 300€** pour un groupe de 14 stagiaires

Grouper inter : **450€** par stagiaire

LES DIFFÉRENTS TROUBLES PSYCHIATRIQUES

COMPRENDRE POUR AGIR

Les apports de connaissances lors de cette formation seront structurés très clairement autour de la compréhension des pathologies et des réponses à apporter, dans l'interaction, aux comportements liés à ces pathologies. Les éléments théoriques qui seront abordés seront toujours en lien avec leur utilité et pour la pratique.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Améliorer sa connaissance et sa compréhension des différentes pathologies mentales et en particulier des pathologies psychotiques,
- Comprendre le fonctionnement psychique des personnes porteuses de ces pathologies,
- Appréhender les conséquences de ces pathologies dans la vie quotidienne des personnes concernées,
- Adopter une communication adaptée

APERÇU DU CONTENU

- Apports d'éléments théoriques adaptés à des non spécialistes de la santé mentale,
- Supports vidéo : films
« L'intersubjectivité »,
« La psychose de l'intérieur »
« Comprendre la schizophrénie »

PUBLIC

Tous professionnels qui souhaitent être sensibilisés aux différentes pathologies psychiatriques, et parfaire ses connaissances dans le domaine.

PRÉREQUIS

Aucun (Cf. Page 5)



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Réflexion, échanges et analyse de pratique à partir de l'expérience du formateur et de l'observation des participants.

Présentation, analyse et échanges autour de situations apportées par le formateur ou les participants.

LES DIFFÉRENTS TROUBLES PSYCHIATRIQUES

COMPRENDRE POUR AGIR

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Nombre de participants maximum : 16
Livret d'accueil contenant des exercices pour travaux dirigés et cours sur table avec vidéoprojecteur.
La formation se déroule en présentiel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Evaluation des connaissances en amont et aval de la formation.

Remise d'une attestation de formation (sous réserve de 6 réponses correctes au quizz d'évaluation final)

Evaluation à chaud sous forme d'un questionnaire écrit et oral en présence des formateurs.

DURÉE

2 jours (soit 14 heures)

INTERVENANTS

Cadre supérieur de santé retraité, enseignant à l'IFSI

DÉLAIS D'ACCÈS

Un an après la demande

TARIFS

3 300€ pour un groupe de 12 à 16 stagiaires

INDICATEURS

Période de référencement :
du 01/01/2023 au 30/09/2023

Taux de satisfaction : **96%**
(prise en compte des «satisfaits» et des «très satisfaits»)

Nombre de stagiaires formés : **83**

Nombre de structures bénéficiaires : **4**

PSYCHOSE ET RÉTABLISSEMENT

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Promouvoir le concept de rétablissement et les soins orientés rétablissement :

- Sensibiliser sur les soins orientés « rétablissement »,
- Actualiser ses connaissances sur les psychoses,
- Découvrir la remédiation cognitive et ses indications,
- Connaître les outils de psychoéducation et d'éducation thérapeutique pour le patient, ainsi que pour ses proches.

APERÇU DU CONTENU

Actualisation sur les psychoses, les enjeux de la prise en charge des psychoses, présentation de l'éducation thérapeutique du patient et la psychoéducation des familles, présentation des fonctions cognitives et de la remédiation cognitive.

PUBLIC

Professionnels paramédicaux de psychiatrie d'adultes et des professionnels du champ médico-social

PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes adultes souffrant de troubles psychiques

(Cf. Page 5)



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Présentation de supports Powerpoint projetés et distribués aux participants, mises en situation pratique

PSYCHOSE ET RÉTABLISSEMENT

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Nombre maximum de participants : 12

Salle avec vidéoprojecteur, documents remis à chaque participant avec l'ensemble des Powerpoint projetés, feuille d'évaluation, cafés...

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Evaluation des connaissances en amont et aval de la formation.

Remise d'une attestation de formation (sous réserve d'un minimum de 6 réponses correctes au quizz d'évaluation final).

Evaluation à chaud sous forme d'un questionnaire écrit et oral en présence des formateurs.

DURÉE

2 jours (soit 14 heures)

INTERVENANTS

Psychiatres, infirmiers, psychologues, cadres de santé

DÉLAIS D'ACCÈS

Un an après la demande

TARIFS

2 200€ pour un groupe de 12 stagiaires

INDICATEURS

Période de référencement :
du 01/01/2023 au 30/09/2023

Taux de satisfaction : **91%**
(prise en compte des «satisfaits» et des «très satisfaits»)

Nombre de stagiaires formés : **46**

Nombre de structures bénéficiaires : **4**

INTÉGRATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

La formation Intégration des Pratiques Professionnelles est une formation qui a été élaborée par des personnels en postes au Centre Psychothérapique de Nancy. Cette formation, à destination des nouveaux collaborateurs, leur permet de mieux appréhender la psychiatrie dans sa globalité, c'est-à-dire au niveau de la compréhension des troubles jusqu'à des possibilités de prise en charge.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Permettre une meilleure compréhension des troubles psychiatriques :

- Identifier les comportements à adopter en fonction du public
- Comprendre le concept d'agressivité
- Acquérir des connaissances sur le rétablissement, sur l'empowerment et sur la remédiation cognitive

APERÇU DU CONTENU

Apports théoriques à propos des troubles psychiatriques, techniques d'entretiens, principes de la remédiation cognitive et introduction aux habilités sociales, analyse de pratiques.

PUBLIC

Tous les nouveaux infirmiers en psychiatrie dont l'expérience est comprise entre 6 et 18 mois.

PRÉREQUIS

Aucun (Cf. Page 5)



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

La formation se déroule en plusieurs séances avec différents intervenants. Les différents apports théoriques et les expériences des formateurs et des situations vécues par les stagiaires permettent d'acquérir des connaissances et des compétences pour le début de leur carrière en tant que personnel soignant.

INTÉGRATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Nombre maximum de participants : 12

Les supports pédagogiques sont fournis au format papier ou dématérialisé lorsque celui-ci est projeté.

La formation se déroule en présentiel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Evaluation des connaissances en amont et en aval de chaque module de formation.

Remise d'une attestation de formation, sous réserve d'un minimum de 6 réponses correctes au quizz d'évaluation final de chaque module.

DURÉE

10 jours (soit 70 heures)

INTERVENANTS

Personnel soignant du Centre Psychothérapique de Nancy :
Infirmiers et cadres de santé

DÉLAIS D'ACCÈS

Un an après la demande

TARIFS

800€ / stagiaire pour les 10 jours de formation

INDICATEURS

Période de référencement :
du 01/01/2023 au 30/09/2023

Taux de satisfaction : **93%**
(prise en compte des «satisfaits» et des «très satisfaits»)

Nombre de stagiaires formés : **51**

Nombre de structures bénéficiaires : **4**

PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE

(Formation non modulable)

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles en santé mentale
- Mieux comprendre les différents types de crises en santé mentale
- Développer les compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner l'information
- Appréhender avec plus d'aisance les comportements agressifs
- Tester et s'approprier un plan d'action qui peut être utilisé pour apporter un soutien immédiat sur des problèmes de santé mentale

APERÇU DU CONTENU

Compréhension des différents troubles psychiques, les troubles de l'humeur, les troubles anxieux, les troubles psychotiques, etc. et mise en pratique du plan d'action des premiers secours en santé mentale pour chaque trouble.

PUBLIC

Tout public

PRÉREQUIS

Aucun (Cf. Page 5)



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exercices, discussions de groupes, exposés, simulations, histoire de cas, jeux éducatifs...

PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE

(Formation non modulable)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Nombre maximum de participants : 15

Salle avec vidéoprojecteur, documents remis à chaque participant (manuel PSSM), et remise de l'ensemble des Powerpoint projetés, etc.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Evaluation des connaissances en amont et en aval de la formation.

Remise d'une attestation de formation sous réserve d'un minimum de 6 réponses correctes au quizz d'évaluation final.

DURÉE

2 jours (soit 14 heures)

INTERVENANTS

Infirmiers, cadres de santé, psychologue, assistante sociale

DÉLAIS D'ACCÈS

Un an après la demande

TARIFS

Groupe intra : **2 200€** pour un groupe de 15 personnes

Grouper inter : **300€** par stagiaire

INDICATEURS

Période de référencement :
du 01/01/2023 au 30/09/2023

Taux de satisfaction : **94%**
(prise en compte des «satisfaits» et des «très satisfaits»)

Nombre de stagiaires formés : **203**

Nombre de structures bénéficiaires : **19**

SAUVETEURS SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Le Sauveteur Secouriste du Travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la (aux) victime(s). La formation contribue également à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques sur le lieu d'exercice professionnel.

Cette formation est essentiellement pratique : exercice du type massage cardiaque/ réanimation, premiers soins à apporter à une victime, utilisation du défibrillateur (DSA) et premiers gestes de survie.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son milieu professionnel, se positionner comme un des acteurs de la prévention, repérer des dangers, supprimer ou réduire les risques, proposer si possible des pistes d'amélioration
- Reconnaître les outils d'alerte à la population et mettre en place une action de protection adaptée sur un danger persistant
- Faire un examen de la victime et prioriser les actions à réaliser en cas (saignement abondant, étouffement, malaise, brûlure, plaie grave, arrêt cardiaque...)
- Faire alerter ou alerter

PUBLIC

Tout salarié non soumis à l'AFGSU 2

PRÉREQUIS

Aucun - (Cf. Page 5)
(être apte physiquement à réaliser les cas pratiques)



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques + mises en situations par le biais de cas pratiques – Exposés interactifs

Après chaque démonstration faite par le formateur, tous les stagiaires effectuent les gestes appris précédemment.

SAUVETEURS SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Le MAC SST a pour but de maintenir les compétences du Sauveteur Secouriste du Travail à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Situer le Sauveteur Secouriste du Travail dans la santé et la sécurité au travail
- Protéger
- De protéger à prévenir
- Examiner
- Faire alerter ou alerter
- Secourir (la victime présente une hémorragie, la victime s'étouffe, les malaises, les plaies, les traumatismes, les brûlures, la victime est inconsciente et respire, la victime est inconsciente et ne respire pas)

PUBLIC

Tout salarié titulaire d'un certificat SST

PRÉREQUIS

Être titulaire du certificat SST
(Cf. Page 5)



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques + mises en situations par le biais de cas pratiques
Exposés interactifs
Après chaque démonstration faite par le formateur, tous les stagiaires effectuent les gestes appris précédemment.

SAUVETEURS SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Vidéos, supports pédagogiques,
Mannequins de secourisme, maquillage,
Valise SST

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Nombre de participants : 6 à 10
La formation se déroule en présentiel

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Évaluation certificative des compétences
SST conforme au document de référence
SST INRS.

A la fin de la session, les stagiaires
recevront une carte de sauveteur
secouriste du travail valable 24 mois
maximum.

DURÉE

1 jour (soit 7 heures)

INTERVENANTS

Formateurs SST certifiés exerçant au
sein du service sécurité

DÉLAIS D'ACCÈS

4 mois

TARIFS

80€ / stagiaire

500€ / groupe de 10 stagiaires



LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

OBJET

Article 1 – Le Centre Psychothérapique de Nancy – Laxou est un organisme de formation domicilié au 1, Rue Archambault – 54521 LAXOU Cedex.

La déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro d'activité N°4154P008454 auprès de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3, L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du code du travail.

Il s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session de formation dispensée par le Centre Psychothérapique de Nancy – Laxou et ce, pour la durée de la formation suivie. Il a vocation à préciser :

- Les mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité
- Les règles disciplinaires et notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que leurs droits en cas de sanctions.

DISCIPLINE

Article 2 – Les horaires de formation sont fixés par le Centre Psychothérapique de Nancy Laxou et portés à la connaissance de l'établissement par le biais de la convention. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation. En cas d'absence, de retard ou de départ anticipé, le participant avertit son employeur qui prévient l'organisme de formation.

Article 3 – Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués.

Article 4 – Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'utiliser son téléphone portable durant les sessions de formation ;
- D'entrer dans le bâtiment en état d'ivresse ;
- De fumer et de vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif et notamment dans les locaux de la formation ;
- De quitter la formation sans motif ;
- D'emporter tout objet sans autorisation écrite ;
- Sans dérogation expresse, d'enregistrer ou filmer la session de formation.

Article 5 – Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires, de savoir vivre, et de savoir être en collectivité.

Article 6 – L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou détérioration d'objets personnels.

Article 7 – Le stagiaire est invité à se présenter à la formation en tenue vestimentaire adaptée. Des prescriptions vestimentaires spécifiques peuvent être édictées et transmises aux stagiaires par le biais des convocations.

Article 8 – Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- Entrer ou demeurer dans les locaux à d'autres fins que la formation ;
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme;
- Procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

SANCTIONS

Article 9 – Tout agissement, y compris un désintérêt prononcé à suivre l'action de formation, considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Rappel à l'ordre
- Avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant
- Exclusion temporaire ou définitive de la formation

GARANTIES DISCIPLINAIRES

Article 10 – Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 11 – Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure, le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix (stagiaire ou salarié de l'organisme), sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Article 12 – Lors de l'entretien, le directeur ou son représentant précise au stagiaire le motif de sanction envisagée et recueille ses explications.

Article 13 – La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous la forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 14 – Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement qu'il ait été convoqué à un entretien.

Article 15 – Le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, informe l'employeur de la sanction prise. Celui-ci prenant à sa charge les frais de formation.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 16 – La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 17 – Les consignes incendie, ainsi qu’un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l’organisme, de manière à être connus de tous les stagiaires.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 18 – Un exemplaire du présent règlement est remis avec la convocation de formation à chaque stagiaire avant le début de la formation.

Article 19 - Le Règlement n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et communément appelé Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), complété par la nouvelle Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, dans sa version consolidée du 14 juin 2018, impose les conditions dans lesquelles des traitements de données à caractère personnel peuvent être réalisés.

Le Centre Psychothérapique de Nancy agit en qualité de responsable des traitements de données, et à ce titre, définit les finalités et les conditions de mise en œuvre des opérations de traitements effectuées.

Le Centre Psychothérapique de Nancy a désigné un délégué à la protection des données (DPO) qui a pour mission également de veiller au respect des dispositions réglementaires, il est le point de contact pour l’exercice des droits des personnes concernées par les traitements. Conformément au Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d’accès, droit de rectification, droit à l’effacement, droit d’opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Les droits énumérés ci-dessus peuvent être exercés en contactant le délégué à la Protection des Données par courrier ou par mail aux coordonnées suivantes :

Délégué à la Protection des Données
Hôpital Marin – CHRU de Nancy 92 avenue de Lattre de Tassigny
54035 NANCY Cedex
dpo@chru-nancy.fr

Si vous estimez que l’un de vos droits n’est pas respecté, vous êtes en droit d’introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l’informatique et des Libertés (CNIL).

Fait à Laxou, le 01/04/2024
Pour l’Organisme de Formation du Centre Psychothérapique de Nancy
Pour le Directeur et par délégation
La Responsable de l’Organisme de Formation,



Nathalie BALLAND



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

OBJET

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'établissement : Centre Psychothérapique de Nancy, établissement public de santé, domicilié au 1 Rue Archambault, 54521 LAXOU CEDEX, SIRET 265 400 119 00011, organisme de formation, dont la déclaration d'activité enregistrée au numéro 41 54 P0084 54 auprès du préfet de la région Grand Est ; et de son client dans le cadre de la vente de prestations de formation.

Toute formation accomplie par le Centre Psychothérapique de Nancy implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

RÉSERVATION

Pour garantir votre participation à une de nos sessions de formation, veuillez prendre contact avec nos services.

Contactez-nous au 03.83.92.51.43 ou par mail : organisme.formation@cpn-laxou.com.

L'inscription ne sera définitive qu'à réception de la convention de formation dûment signée.

ACCUEIL ET HORAIRES DE LA FORMATION

Sauf conditions particulières, la durée journalière est fixée à 7h, de 9h00 à 17h00 avec une pause déjeuner.

ANNULATION ET DÉSISTEMENT

Toute annulation à l'initiative du participant ou de son employeur devra être adressée à l'organisme par écrit au plus tard quinze jours calendaires avant la date du début de stage. Toute action de formation commencée est due en totalité. En cas d'annulation de l'inscription moins de quinze jours avant le début de la formation, celle-ci sera facturée à hauteur de 25% du coût total à l'établissement, sauf en cas de justification par arrêt de travail ou certificat médical.

REPORT OU ANNULATION DE LA SESSION

L'organisme se réserve la possibilité de reporter ou annuler une session inscrite en cas d'un nombre de participants insuffisant (les participants seront informés au plus tard cinq jours avant le début de la formation) ou en cas de force majeure.

En cas de force majeure (maladie, accident de l'intervenant, grèves, conflit sociaux externes, pandémies, etc.) l'organisme ne pourra pas être tenu responsable.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Une fiche de renseignements sera adressée au client et devra nous être retournée impérativement. A réception de celle-ci, une convention de formation est conclue entre les deux parties.

Pour les inscriptions individuelles, une convocation précisant tous les renseignements pratiques sera envoyée environ trois semaines avant le début de la formation. Un certificat de réalisation sera délivré pour chaque participant à l'issue de la formation.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le participant s'engage à respecter les conditions du règlement intérieur dont il déclare avoir pris connaissance et accepter les termes.

TARIFS

Les prestations de formation sont fournies au prix en vigueur au moment de l'inscription. La liste des prix figure dans le catalogue et sur le site internet. Les prix indiqués sont nets, incluent l'ensemble des coûts pédagogiques (hors frais annexes).

Des frais de location de salle peuvent être facturés en sus dans certains cas (tarif de location journalier : 50 €).

Ils ne sont pas assujettis à la TVA au titre de l'activité de formation professionnelle continue en application de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts.

Les frais de participation ne comprennent pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du stagiaire.

DOCUMENTS CONTRACTUELS - FACTURATION - MODALITÉS DE PAIEMENT

A l'issue de la formation, l'organisme établira une facture de prestation de formation adressée au client accompagnée d'une copie des feuilles d'émargements. Les certificats de réalisation sont envoyés ultérieurement à l'employeur du client ainsi que les enquêtes de satisfactions complétées.

Le règlement s'effectue par le client à réception du titre de recettes transmis par le Trésor Public via CHORUS ou voie postale.

RETARD DE PAIEMENT

Tout retard de paiement est soumis aux conditions fixées par le trésor public.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Certains contenus et supports pédagogiques sont protégés par la propriété intellectuelle. Les contenus de certains programmes peuvent faire l'objet d'adaptations par l'intervenant pour tenir compte de la composition du groupe, de sa dynamique et du niveau des participants.

Ils ne peuvent en aucun cas être cédés ou communiqués à une tierce personne, même par procédé de copie, sauf accord préalable écrit de l'organisme.

TRIBUNAL COMPÉTENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Nancy.

La signature de la convention ou le fait d'assister à une session de formation implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du participant aux conditions décrites.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LE PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Le Règlement n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et communément appelé Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), complété par la nouvelle Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dans sa version consolidée du 14 juin 2018, impose les conditions dans lesquelles des traitements de données à caractère personnel peuvent être réalisés.

Le Centre Psychothérapique de Nancy agit en qualité de responsable des traitements de données, et à ce titre, définit les finalités et les conditions de mise en œuvre des opérations de traitements effectués.

Le Centre Psychothérapique de Nancy a désigné un délégué à la protection des données (DPO) qui a pour mission également de veiller au respect des dispositions réglementaires, il est le point de contact pour l'exercice des droits des personnes concernées par les traitements.

Conformément au Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité.

Les droits énumérés ci-dessus peuvent être exercés en contactant le délégué à la Protection des Données par courrier ou par mail aux coordonnées suivantes :

Délégué à la Protection des Données
Hôpital Marin – CHRU de Nancy 92 avenue de Lattre de Tassigny
54035 NANCY Cedex
dpo@chru-nancy.fr

Si vous estimez que l'un de vos droits n'est pas respecté, vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés (CNIL).

Fait à Laxou, le 01/04/2024

Pour l'Organisme de Formation
Du Centre Psychothérapique de Nancy
Pour le Directeur et par délégation
La Responsable de l'Organisme de Formation,



Nathalie BALLAND

RÉFÉRENCES

PSSM

AEIM

Ensemble scolaire St Sigisbert

Conseil départemental 54

Université de Lorraine

CPTS Sud Toulous

CNRS

Croix Rouge

ALISES

OHS

Espoir 54

CAPS 54

VNF

LES DIFFÉRENTS TROUBLES PSYCHIATRIQUES

REMM

Ville de Vandoeuvre

CH Ravenel

AVSEA

Association Ensemble

OHS Lorraine

UTML

Asso Ville et Service

Centre pénitentiaire

AEIM

PSYCHOSE ET RÉTABLISSEMENT

Espoir 54

CH Ravenel

INTÉGRATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

CH Lorquin

CH Metz

CH Saint-Mihiel-Verdun

CH Ravenel